



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 63 de l'ordre du jour provisoire*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Question du Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui couvre la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, est soumis en application de la résolution [72/95](#) de l'Assemblée générale. Il fait la synthèse du rapport le plus récent présenté par le Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental ([S/2018/277](#)), et donne des informations sur les faits nouveaux, le cas échéant.

* [A/73/150](#).



1. Le 7 décembre 2017, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 72/95 concernant la question du Sahara occidental. Le présent rapport qui couvre la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution.
2. Le Conseil de sécurité examine la situation concernant le Sahara occidental dans le cadre des questions relatives à la paix et à la sécurité, appelant de ses vœux, dans des résolutions successives, « une solution politique qui soit mutuellement acceptable et assure l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ». La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) de l'Assemblée générale et le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux l'examinent au titre des questions relatives aux territoires non autonomes et à la décolonisation.
3. Conformément à la résolution 2351 (2017) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté le 29 mars 2018 au Conseil un rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/277), décrivant la situation sur le terrain, l'état et l'avancement des négociations politiques sur le Sahara occidental, l'application de la résolution et les difficultés auxquelles se heurtent les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), ainsi que les mesures prises pour les surmonter.
4. La situation au Sahara occidental, pour autant que la MINURSO ait pu l'observer, est restée généralement calme au cours de la période considérée. Toutefois, les préoccupations en matière de sécurité et les tensions entre les parties ont persisté, notamment sur les questions non réglées concernant la zone de Guerguerat.
5. Dans une lettre datée du 9 décembre 2017, le Secrétaire général du Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front Polisario), Brahim Ghali, a notamment fait valoir que la crise de Guerguerat n'avait pas été réglée, que l'ONU n'avait pas déployé de mission d'experts et qu'elle n'avait pris aucune mesure concrète pour appliquer les dispositions de la résolution 2351 (2017). Il a prévenu que le Front Polisario « n'accepterait pas le maintien de cette situation ».
6. La zone de Guerguerat est demeurée calme et libre d'éléments de l'une ou l'autre partie, pendant la période considérée jusqu'à la fin du mois de décembre 2017, lorsqu'un petit groupe de militaires du Front Polisario a brièvement pénétré dans la zone tampon pour avertir les observateurs de la MINURSO que le Front allait bloquer un rallye automobile qui devait traverser le territoire pour se rendre en Mauritanie. Au 4 janvier 2018, un petit groupe d'éléments du Front Polisario avait mis en place ce que les dirigeants du Front Polisario ont décrit comme un « poste de surveillance » de jour dans la zone tampon. Le mouvement a ensuite précisé qu'il ne perturberait pas le déroulement de la course et se bornerait à en observer le passage, ce qu'il a fait.
7. Le Maroc s'est fermement opposé à la présence du Front Polisario. Le 4 janvier 2018, le Maroc a prévenu la MINURSO du redéploiement de 260 soldats d'Auserd à Bir Gandouz, à environ deux heures de Guerguerat, pour assurer la sécurité de la course en cas de besoin. Le 9 janvier, la MINURSO a été informée que les troupes avaient regagné leur base d'origine. La MINURSO a maintenu le dialogue avec les deux parties et a augmenté le nombre de patrouilles aériennes ainsi que les heures d'ouverture du poste d'observation temporaire dans la zone.
8. Le 6 janvier 2018, le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoccupation face au récent regain de tensions à Guerguerat, engageant les parties à faire preuve de la plus grande retenue et à éviter une escalade. Il a également demandé que le trafic civil et commercial régulier ne soit pas entravé et qu'aucune décision ne soit prise qui

pourrait constituer une modification du statu quo concernant la zone tampon. Dans une lettre adressée au Secrétaire général du Front Polisario et au Maroc en date du 5 janvier, il a demandé aux parties de s'abstenir de toute action qui pourrait compromettre les efforts déployés par son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, Horst Köhler, pour relancer le processus politique, tout en renouvelant son attachement à un règlement pacifique du conflit.

9. Le 19 mai, en réponse à la montée des tensions entre les parties, le Secrétaire général a recommandé aux parties de faire preuve de la plus grande retenue, conformément à la résolution 2414 (2018) du Conseil de sécurité, afin de maintenir un climat propice à la reprise du dialogue sous les auspices de son Envoyé personnel. Il a en outre été noté qu'il ne convenait d'entreprendre aucune action qui pourrait constituer une modification du statu quo.

10. Le 6 novembre 2017 mars, le Roi Mohammed VI a prononcé un discours à l'occasion du quarante-deuxième anniversaire de la Marche verte. Il a déclaré que le Maroc maintenait son engagement à travailler dans le cadre du processus politique, en adhérant à la dynamique actuelle que le Secrétaire général avait voulue, et à coopérer avec l'Envoyé personnel. Il a indiqué que l'engagement du Maroc reposait sur quatre principes : a) le rejet de toute solution en dehors de la pleine souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et autre que sa proposition d'autonomie ; b) la nécessité pour toutes les parties d'assumer leurs responsabilités en vue de trouver une solution définitive ; c) le respect pour le Conseil de sécurité, seul organe international chargé de superviser le processus de règlement ; et d) le rejet de toute « proposition obsolète visant à détourner le processus de règlement du mandat fixé ». Le Maroc ne restera pas les bras croisés, à attendre que soit trouvée la solution souhaitée, mais poursuivra au contraire l'action engagée pour promouvoir le développement de « [ses] régions méridionales », notamment en leur permettant de faire le lien entre le Maroc et les pays d'Afrique situés plus au sud. Les médias ont rapporté que le Front Polisario avait dénoncé le discours, y voyant un « déni des engagements pris par le Maroc dans le cadre du processus de paix ».

11. Le 16 août 2017, le Secrétaire général a annoncé sa décision de nommer son nouvel Envoyé personnel en la personne de Horst Koehler (Allemagne), en remplacement de Christopher Ross (États-Unis d'Amérique), dont le mandat avait pris fin le 30 avril. M. Koehler a pris ses fonctions le 8 septembre. Les parties et les États voisins ont accueilli favorablement la nomination de l'Envoyé personnel et se sont engagés à soutenir les efforts qu'il entreprendrait.

12. Du 15 au 24 octobre, l'Envoyé personnel a effectué sa première visite dans la région. Ses déplacements l'ont conduit à Rabat, Rabouni (Algérie), Tindouf (Algérie), Alger et Nouakchott. À Rabat, l'Envoyé personnel a été reçu par le Roi Mohammed VI, qui s'est félicité de la nomination et a exprimé son attachement au processus de négociation. Le Premier Ministre Saadeddine Othmani a également exprimé son soutien aux efforts déployés par l'Envoyé personnel pour régler le conflit. Le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération internationale Nasser Bourita a rappelé que son pays restait déterminé à trouver une solution politique au conflit, qui se fonde sur l'initiative marocaine d'autonomie de 2007. Il a souligné qu'il faudrait, aux fins du règlement du conflit du Sahara occidental, que l'Algérie joue un rôle plus important dans ce contexte.

13. À Rabouni, l'Envoyé personnel a rencontré le Secrétaire général du Front Polisario, qui a réaffirmé l'engagement inconditionnel du Mouvement à parvenir à un règlement pacifique du conflit, tout en mettant l'accent sur les souffrances endurées par le peuple sahraoui, en particulier les jeunes et les personnes vivant dans des camps de réfugiés. Il a engagé le Maroc à retourner à la table des

négociations, sans conditions préalables. Il a également rencontré des membres de la direction du Front Polisario ainsi que des représentants des femmes et des jeunes.

14. Lors d'une visite qu'il a faite au camp de réfugiés d'Auserd, près de Tindouf, l'Envoyé personnel a pris toute la mesure du désarroi et des émotions éprouvés par une population de réfugiés qui continue de subir les conséquences d'un conflit n'ayant que trop duré.

15. À Alger, l'Envoyé personnel a rencontré le Président de l'Algérie, Abdelaziz Bouteflika, le Premier Ministre, Ahmed Ouyahia, ainsi que le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères, Abdelkader Messahel. Le Président a souligné que son pays continuait d'appuyer tout règlement pacifique qui soit acceptable pour le Front Polisario et qui respecte son droit à l'autodétermination. À Nouakchott, l'Envoyé personnel a rencontré le Président de la Mauritanie, Mohamed Ould Abdel Aziz, le Premier Ministre, Yahya Ould Hademine, et le Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Isselkou Ould Ahmed Izid Bih. Tous les interlocuteurs ont réaffirmé la position traditionnelle de « neutralité positive » de la Mauritanie et leur volonté d'appuyer pleinement les efforts de l'Envoyé personnel.

16. Le 22 novembre, l'Envoyé personnel a rendu compte au Conseil de sécurité des résultats de sa première visite dans la région. Il a fait part d'un optimisme prudent, relevant qu'il avait constaté, auprès de tous les interlocuteurs, un « certain désir » de trouver une solution. Après cet exposé, il a poursuivi le dialogue avec les dirigeants des parties et des États voisins. Le 14 décembre, dans des lettres identiques sur le fond, il a invité les parties au conflit et les États voisins à tenir des consultations bilatérales approfondies à laquelle ils ont tous répondu favorablement.

17. C'est ainsi que, les 25 et 26 janvier 2018, l'Envoyé personnel a rencontré le Secrétaire général du Front Polisario à Berlin. Le 6 mars, à Lisbonne, il a tenu des consultations avec le Ministre marocain des affaires étrangères et de la coopération internationale. À Berlin, il s'est entretenu, le 8 février, avec le Ministre mauritanien des affaires étrangères et de la coopération et, le 15 février, avec le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères algérien.

18. L'Envoyé personnel a également poursuivi ses consultations avec les membres du Groupe des Amis pour le Sahara occidental : Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'avec d'autres parties intéressées. Du 9 au 18 janvier, il s'est rendu à Addis-Abeba, à Bruxelles, à Kigali, à Londres et à Paris pour s'entretenir avec des représentants gouvernementaux ainsi qu'avec des interlocuteurs de l'Union africaine et de l'Union européenne, y compris le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, Federica Mogherini.

19. La vie publique dans les camps de réfugiés proches de Tindouf est restée pacifique. Aucun épisode grave n'était à signaler, même si les réfugiés demeuraient exaspérés par l'impasse dans laquelle se trouvait le processus politique. La diminution constante de l'aide humanitaire aux réfugiés est restée préoccupante. Un appel aux donateurs a été lancé par le Coordonnateur résident en Algérie en octobre 2017, alors qu'un appel avait déjà été lancé par le Programme alimentaire mondial en mai. En juillet 2017, des vents violents ont endommagé plus de 100 habitations ainsi que plusieurs établissements d'enseignement dans le camp de réfugiés de Dakhla, faisant quelques blessés.

20. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires ont continué à fournir une protection internationale et une assistance aux réfugiés sahraouis vivant dans les cinq camps à proximité de Tindouf. Toutefois,

l'insuffisance des crédits alloués aux fins d'une assistance humanitaire vitale et au programme ordinaire concernant les réfugiés a eu des répercussions manifestes. Ainsi, le HCR n'a pu fournir en moyenne que 18 litres d'eau potable par personne et par jour, soit moins que la norme minimale qui est de 20 litres d'eau. Afin de planifier l'action humanitaire, le HCR a organisé une mission technique en janvier 2018 afin de recenser la population sahraouie vivant dans des camps sur la base de données sectorielles.

21. Des membres du Sous-Comité des Nations Unies pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants se sont rendus au Maroc du 22 au 28 octobre pour dispenser au Gouvernement des conseils concernant la mise en place d'un organe national de contrôle des conditions de détention chargé d'inspecter les lieux de détention. Au cours de la visite, ils ont évalué le traitement des personnes privées de liberté et les mesures prises pour les protéger. Pendant la période considérée, le Front Polisario s'est déclaré disposé à coopérer avec les mécanismes des Nations Unies compétents en matière de droits de l'homme.

22. Les mines terrestres et autres restes explosifs de guerre continuent de mettre en danger la vie des observateurs militaires, du personnel civil et des convois logistiques de la MINURSO. Au 1^{er} mars 2018, 54 zones où des bombes à sous-munitions avaient été larguées et 22 champs de mines restaient à dépolluer à l'est du mur de sable. Depuis sa réinstallation le 1^{er} septembre 2016, le Centre de coordination de la lutte antimines de la MINURSO est basé à Tindouf.

23. Le 1^{er} décembre 2017, le Secrétaire général a annoncé la nomination de son nouveau Représentant spécial pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO en la personne de Colin Stewart (Canada), succédant à Kim Bolduc (Canada), qui avait achevé sa mission le 22 novembre.

24. Au 1^{er} juillet 2017, en raison d'une menace directe d'enlèvement contre le personnel international reçue à la fin du mois de juin, les patrouilles à l'est du mur de sable ont été limitées à un rayon de 100 kilomètres autour des bases d'opérations. Les patrouilles ordinaires se sont poursuivies à l'ouest du mur de sable. Les opérations nocturnes des deux côtés du mur de sable sont restées suspendues. En outre, la MINURSO a immédiatement mis en œuvre des mesures de précaution supplémentaires et a accéléré le renforcement de l'infrastructure de sécurité physique et opérationnelle dans les neuf bases d'opérations. Dans le budget pour la période allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/731), la Mission a proposé l'achat de bunkers de protection pour toutes les bases d'opérations à l'est du mur de sable.

25. Le 27 avril 2018, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2414 (2018) par 12 voix pour et 3 abstentions (Chine, Éthiopie et Fédération de Russie), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MINURSO de six mois, jusqu'au 31 octobre 2018, a souligné qu'il convenait de faire des progrès dans la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique et durable et a demandé aux parties de reprendre les négociations sans conditions préalables et de bonne foi. Il a affirmé qu'il soutenait pleinement l'intention de l'Envoyé personnel de relancer les négociations.

26. En juin, une évaluation indépendante de la MINURSO a été lancée dans le cadre de l'examen global des opérations de maintien de la paix que le Secrétaire général avait engagé à la fin de 2017. Cette évaluation devrait être achevée en août.

27. À la suite de l'adoption de la résolution 2414 (2018), l'Envoyé personnel a effectué sa deuxième visite dans la région du 23 juin au 1^{er} juillet. Il s'est rendu à Alger, Tindouf, Rabouni, Nouakchott, Rabat, Laayoune, Smara et Dakhla. Les conclusions de cette visite figureront dans le rapport présenté au Conseil de sécurité, en application de la résolution précitée.

28. Le Secrétaire général est encouragé par les mesures que son Envoyé personnel a prises depuis sa nomination pour relancer le processus politique et il se félicite de sa visite dans la région. S'il est vrai que les participants ont tous réaffirmé leur position traditionnelle, le Secrétaire général se réjouit que l'Envoyé personnel ait pu engager des pourparlers au niveau le plus élevé dans l'ensemble de la région. Les nombreuses expressions de soutien à son action, manifestées en public et en privé, montrent également, avec force, qu'une nouvelle dynamique est déjà en place.

29. Afin de maintenir cette dynamique positive, les parties, les pays voisins et d'autres interlocuteurs concernés doivent prendre des mesures supplémentaires. Dans les résolutions qu'il a adoptées depuis le début de 2007, le Conseil de sécurité a donné pour instruction au Secrétaire général de faciliter des négociations directes entre les parties, qui doivent se dérouler sans conditions préalables, de bonne foi, en tenant compte de l'action menée depuis 2006 et des faits survenus depuis, en faisant preuve de réalisme et d'un esprit de compromis. Le Conseil a également demandé aux parties de mobiliser une volonté politique, de travailler dans une atmosphère propice au dialogue et de débattre des propositions des uns et des autres en prévision d'un cinquième cycle de négociations officielles. Le Secrétaire général demande aux parties de continuer de coopérer avec son Envoyé spécial dans cet esprit nouveau et dans cette dynamique nouvelle et de s'attacher véritablement au processus de négociations, conformément aux orientations fournies par le Conseil dans ses résolutions.

30. Le conflit relatif au Sahara occidental n'a que trop duré ; il faut y mettre un terme, dans l'intérêt de la population, afin qu'elle puisse vivre dans la dignité, y compris pour les personnes déplacées depuis plus de 40 ans ainsi que pour la stabilité de la région tout entière, qui fait face à bon nombre de problèmes en matière de politique, d'économie et de sécurité. À cet égard, les travaux menés par l'Envoyé personnel, la MINURSO et les organismes des Nations Unies demeurent indispensables.
